

RAPPORT CM-2023-023
SÉANCE DU 3 AVRIL 2023

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET
ASSAINISSEMENT PRESTATIONS DE SERVICE**

Rapporteur : Alain THIEMONGE

Le compte administratif pour l'exercice 2022 est présenté en équilibre à hauteur de 210 594,60 € décomposé en section de fonctionnement pour un montant de 0,00 € € et en section d'investissement pour un montant de 210 594,60 €.

Le budget Assainissement Prestations de services retrace les flux croisés entre la CASGBS et la commune qui gère la compétence, pour son compte et dans le cadre de la convention signée en décembre 2019.

Ces conventions ayant été modifiées en 2021 à la demande de la Préfecture, ce budget retrace désormais uniquement les dépenses et leur remboursement, les recettes étant directement perçues par la CASGBS.

Présentation synthétique des données du compte administratif 2022 budget

Compte Administratif 2022	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
FONCTIONNEMENT 2022	0	0	0
SOLDE DE FONCTIONNEMENT	0	0	0
INVESTISSEMENTS 2022	210 594,60	210 594,60	0
SOLDE D'INVESTISSEMENTS	210 594,60	210 594,60	0
TOTAL CUMULE	210 594,60	210 594,60	0

En dépenses, les travaux ont concerné exclusivement l'assainissement de la route de Bezons pour 210 594,60 €.

En recettes, il s'agit du remboursement par la CASGBS des travaux d'assainissement de la route de Bezons pour 210 594,60€.

Le compte administratif étant équilibré, le résultat 2022 est donc de 0,00 €.

Le Conseil est invité à délibérer.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217801240-20230403-CM-2023-023-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2023

Affichage : 04/04/2023